

PROCES-VERBAL

De l'assemblée communale ordinaire du mardi 10 décembre 2019, 20.00 heures à la salle de l'Auberge communale de Courgevaux.

Présents: Il y a 61 électeurs et électrices qui prennent part à cette assemblée, ainsi que 5 personnes sans droit de vote: M. Hervé Mory, secrétaire et Pierre Linder, employé de la voirie n'habitant pas la commune, ainsi que les représentants de la presse.

Présidence: M. Eddy Werndli, Syndic

Procès-verbal: Hervé Mory, secrétaire

Eddy Werndli, Syndic, salue les personnes présentes au nom du Conseil communal.

Cette assemblée a été convoquée par publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg N°47 du 22 novembre 2019, par affichage au pilier public et par invitation personnelle. Le bulletin d'info a été remis quinze jours avant l'assemblée. Le Syndic demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ou quant à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Excusés: Le Syndic renonce à lire la liste des personnes excusées. Les noms seront inscrits au procès-verbal. Se sont excusés : Pascal Kuchen et Andrea Niggli, Paul Portmann, Thomas Etter, Kurt Liniger et Regula Hüsey.

Scrutateurs: sont nommés scrutateurs: MM. Otto Hediger et Livio Chiorazzo.

Comme il n'y pas d'autre remarque, le Syndic déclare donc cette assemblée ouverte. Les décisions à prendre ce soir se font à la majorité des suffrages. La majorité absolue est de 19. Les abstentions ne sont pas prises en compte. En cas d'égalité, c'est le Président qui tranche, selon l'art. 18 de la loi sur les communes. Les membres du Conseil communal peuvent voter pour le budget.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2019
2. Budget 2020
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Investissements
 - 2.2 a) Eclairage place de football, financement, approbation
 - 2.2 b) Réseau Santé Lac, financement, approbation
 - 2.2 c) Ch. du Boulatel, assainissement, financement, approbation
 - 2.2 d) Eclairage public, remplacement lampadaires, étape 3, financement, approbation
 - 2.2 e) Assainissement Froideville, financement, approbation
 - 2.2 f) CCMM, projet eau potable, financement, approbation
 - 2.2 g) Ch. des Blés d'Or, assainissement conduite, financement, approbation
 - 2.2 h) STEP Région de Morat, financement, approbation
 - 2.2 i) Centre du village, crédit de planification, financement, approbation
 - 2.2 j) Bâtiment administratif, étude assainissement thermique, financement, approbation
 - 2.2 k) Bâtiment administratif, remplacement des volets, financement, approbation

2.3 Rapport de la commission financière

2.4 Vote final des nouveaux investissements (a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k), du budget d'investissement et du budget de fonctionnement

2.5 Plan financier, information

3. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 27 mai 2019

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune et a été à disposition au bureau communal. Il n'est plus lu.

Résultat du vote: Approbation à l'unanimité.

2. Budget 2020

2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

La parole est donnée à Alfred Rentsch pour la présentation du budget 2020. Alfred Rentsch présente chaque rubrique et donne des explications concernant les principales variations par rapport au budget 2019 et aux comptes 2018. Le bénéfice prévu pour 2020 est de CHF 28'385.00. On relève les points suivants.

Chapitre 0, administration : Les salaires des employés municipaux ont augmenté en plus de l'augmentation normale, car M. Peter Linder, responsable de l'élimination des déchets, est maintenant aussi inscrit comme employé municipal à 20 % pour prendre en charge le remplacement des vacances et autres absences.

Chapitre 1, nouveau centre des pompiers. Il y aura environ CHF 2'400'000 de subventions (part de Courgevau environ 10%). Les coûts de notre part d'investissement seront également inférieurs d'environ CHF 100'000.00.

Chapitre 2, enseignement et formation : En général, les budgets pour 2019 et 2020 sont beaucoup plus élevés que dans les comptes annuels pour 2018, car à partir de 2019, les coûts de transport devront être entièrement supportés par les communes.

Chapitre 7, aménagement du territoire : Une dépense de CHF 15'000 est prévue pour la réalisation d'une étude de stationnement au village.

Alfred Rentsch donne quelques informations sur la situation actuelle du plan de zone de la commune qu'il juge catastrophique du fait que pour 56 communes du canton (dont Courgevau) la révision de leur plan de zone est bloquée suite à une décision du Tribunal Cantonal. Il donnera plus d'information lors de la présentation du plan financier.

Chapitre 9, finances et impôts : Au total, les recettes fiscales sont plus ou moins identiques à celles du budget 2019. Une augmentation de l'impôt sur le revenu de l'ordre de CHF 130'000.00 est prévue ainsi que pour la fortune (CHF 20'000.00). Diminution de l'impôt à la source (CHF 20'000.00). Pour ce qui est des personnes morales, une diminution de CHF 170'000.00 de l'impôt sur le bénéfice est prévue. Les recettes fiscales seront réduites de 61,3 % en raison de la réforme prévue de l'impôt sur les sociétés. Le canton s'est prononcé en faveur de l'amortissement des pertes causées par la perte de recettes fiscales des entreprises. Nous percevons une indemnité pour pertes fiscales de CHF 57'000.00. Cette compensation est promise pour 5 ans, mais diminuera dégressivement. Afin de compenser les cas de rigueur, le canton a en outre garanti une indemnité de rigueur de CHF 170'000.00, qui ne sera versée que pendant les deux prochaines années.

Grâce aux amortissements supplémentaires dans les comptes 2018, les amortissements obligatoires vont diminuer. Grâce aux bons résultats, aucun capital extérieur n'a dû être emprunté pour des investissements, de sorte que les taux d'intérêt de la dette prévus au budget diminueront également en 2020.

Il n'y a aucune question sur la présentation du budget de fonctionnement.

Alfred Rentsch présente le budget global d'investissement. Chaque nouvel investissement sera présenté par la suite en détail et séparément. Il énumère globalement les divers investissements et recettes d'investissement sans entrer dans les détails.

		Budget 2020	
		Charges	Revenu
1	Ordre public		180'185.00
140	Police du feu, subvention Pompiers Regio Due		180'185.00
3	Culte, Culture et Loisirs	80'000.00	
340	Eclairage place de football	80'000.00	
4	Santé	114'324.00	
410	Réseau Santé Lac	114'324.00	
6	Transports et communication	60'500.00	0.00
620	Ch. de Boulatel, assainissement	33'000.00	
	Eclairage public, rempl. de lampadaires	27'500.00	
7	Protection + aménagement de l'environnement	1'451'575.00	54'000.00
700	Assainissement Froideville	535'000.00	
	Ch. des Blés d'Or, assainissement conduite	200'000.00	
	CCMM, projet eau potable	700'000.00	
	Taxes de raccordement		10'000.00
710	STEP région de Morat	16'575.00	
	Taxes de raccordement		44'000.00
9	Finances et impôts	805'000.00	0.00
942	Crédit de planification place du village	750'000.00	
	Bâtiment administratif, étude assainissement thermique	15'000.00	
	Bâtiment administratif, remplacement des volets	40'000.00	
	Investissements totaux Dépenses/Recettes	2'511'399.00	234'185.00
	Investissements nets		2'277'214.00

Il n'y a pas de question, nous passons à la présentation détaillée des nouveaux investissements.

2.2 a) Eclairage place de football, financement, approbation

Myriam Danthe présente cet objet.

L'éclairage extérieur de l'ancien terrain de foot, celui qui se trouve à la hauteur de la route, ne correspond plus aux normes. Cet éclairage, âgé d'environ 25 ans, ne fournit plus les lux exigés par l'Association Suisse de Football, et cela considérablement. Ce qui veut concrètement dire : il n'est plus conforme de réaliser des matchs sur ce terrain. Toutes les équipes du FC ne peuvent pas jouer tous leurs matchs sur le terrain d'en bas. Le FC Courgevoux et le Conseil communal ont sérieusement discuté de cet investissement. Un investissement qui se présente, avec l'offre du Groupe e, avec un montant de CHF 100'000.00. L'accord suivant est convenu avec le FC :

- Participation financière «plafond» de la commune de Fr. 80'000.00
- Pour les prochaines 5 années, plus d'investissements aux frais de la commune pour le FC Courgevoux.

- Le projet «garde-robes» est entièrement financé par le FC Courgevoux.
- Le projet «couvert entrée vestiaires» est entièrement financé par le FC Courgevoux.

Financement		
Total des investissements		CHF 80'000.-
Amortissement	15 %	CHF 12'000.-
Emprunt intérêts	1 %	CHF 800.-
Charge annuelle		CHF 12'800.-

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 80'000.00.

Questions :

Gérard Chiorazzo demande s'il y a plusieurs devis ? Myriam Danthe répond qu'il n'y en pour le moment qu'un seul, mais si le crédit est approuvé d'autres devis seront demandés. **Roland Tinguely** demande qu'une personne responsable contrôle que la consommation d'électricité soit séparée de celle de la buvette, comme cela a été demandé par la commission de l'énergie. Il est pris note de sa remarque.

2.2 b) Réseau Santé Lac, financement, approbation

Mona Bouasria présente cet objet.

Actuellement : Fin des travaux au home de Jeuss
 Prochainement : Transformation et agrandissement home de Courtepin
 En 2020 : 4ème tranche du programme d'investissement
 Selon la clé de répartition, le montant d'investissement pour la commune de Courgevoux est de CHF 114'324.00.

Financement		
Total des investissements		CHF 114'324.00
Amortissement	3 %	CHF 3'430.00
Emprunt intérêts	1 %	CHF 1'143.00
Charge annuelle		CHF 4'573.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 114'324.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 c) Ch du Boulatel, assainissement, financement, approbation

Myriam Danthe présente cet objet.

Les raisons qui ont motivé le Conseil communal à assainir cette route sont les suivantes:

Route en mauvais état
Partie de la route en asphalte détérioré
Partie de la route en gravier
Ecoulement de l'eau de surface déficient
Emménagement d'une famille dans l'habitation Chemin du Boulatel 16 au printemps 2020
Permettre le déneigement

Financement		
Total des investissements		CHF 33'000.00
Amortissement	10 %	CHF 3'300.00
Emprunt intérêts	1 %	CHF 330.00
Charge annuelle		CHF 3'630.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 33'000.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 d) Eclairage public, remplacement lampadaires, étape 3, financement, approbation

Myriam Danthe présente cet objet.

Myriam Danthe refait l'historique de l'assainissement de l'éclairage public des dernières années. Pour 2020, le Conseil communal souhaite poursuivre l'assainissement des points lumineux en remplaçant les lampes à vapeur de sodium par des luminaires LED. Concrètement, il s'agit de 24 points lumineux des chemins suivants:

- Chemin de la Cabutze
- Chemin du Château
- Ruelle du Village
- Route de Faoug
- Chemin Champ Olivier
- Chemin Fin du Mossard

Et en intégrant le scénario de réduction nocturne suivant:

Enclenchement	→	100%
22h à 24h	→	50%
24h à 5h	→	30%
5h à extinction	→	100%

Le changement de ces lampes à vapeur de sodium en type de lampes LED, avec l'ajout de la réduction nocturne, permet une économie d'énergie de:

Candélabres de 8m/10m	→	74%
Candélabres de 6m	→	81%

Financement		
Total des investissements		CHF 27'500.00
Amortissement	15 %	CHF 4'125.00
Emprunt intérêts	1 %	CHF 275.00
Charge annuelle		CHF 4'400.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 27'500.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 e) Assainissement Froideville, financement, approbation

Thierry Mauron présente cet objet.

Construit dans les années 60, ce puits est un élément indispensable de la distribution en eau potable pour les citoyens de Courgevaux, mais aussi pour les communes clientes de Greng, Clavaleyres, Villars-les-Moines et Cressier. Ces dernières années, la commune a régulièrement contrôlé cette installation avec le fontainier et l'ingénieur, car le volume d'eau à disposition dans le puits baissait régulièrement. Au début de cette année, malgré les précipitations hivernales et une période humide, le niveau d'eau ne montait plus assez pour garantir l'approvisionnement en eau pour la saison estivale.

Plusieurs causes possibles ont été imaginées (conditions climatiques, source tarie, système de captage défectueux, etc.). Au printemps, il a donc été décidé de couper le puits du réseau pour quelques jours et d'envoyer une équipe de plongeurs pour déterminer la cause du problème.

Après discussion avec plusieurs spécialistes, il en ressort que Froideville était un projet assez unique et novateur lors de sa construction dans les années 60. De ce fait, les techniques, matériaux et systèmes installés n'ont pas été testés sur d'autres installations similaires afin de connaître la durabilité d'un tel captage. De plus, il est très complexe et coûteux de couper un tel puits pour effectuer des travaux de contrôles, ce qui est également un argument pour les ingénieurs qui ne nous ont jamais conseillés d'effectuer des travaux d'entretien des drains de captage.

De plus, la durée des travaux est longue du fait que des nouveaux drains en inox doivent être commandés sur mesure. Il est nécessaire d'agir vite pour avancer du mieux que l'on peut avant l'été. Comme le sujet est important, nous avons demandé le soutien du Service des communes et avons impliqué la Commission financière ainsi que la Commission de l'énergie pour nous aider à prendre les bonnes décisions.

Nous avons reçu l'approbation du service des communes pour entreprendre des travaux urgents pour sécuriser l'approvisionnement en eau pour l'été 2019. Nous avons donc commencé par établir une liaison avec le réseau de IB Murten afin de pouvoir continuer à distribuer l'eau pendant l'assainissement du puits.

La remise en état du puits et la fin des travaux est prévu pour le printemps 2020. Ce qui fera environ 1 année pour assainir et retrouver la capacité de captage.

Financement		
Total des investissements		CHF 535'000.-
Amortissement	2 %	CHF 10'700.-
Emprunt intérêt	1 %	CHF 5'350.-
Charge annuelle		CHF 16'050.-

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 535'000.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 f) CCMM, projet eau potable, financement, approbation

Thierry Mauron présente cet objet.

Le projet CCMM (Courgevaux-Cressier-Morat-Münchenwiler) est basé sur le résultat des divers audits que le canton a effectué dans les communes citées. Les principales lacunes ressorties des rapports sont une mauvaise interconnexion des réseaux et un volume d'eau pour la défense incendie insuffisant. Conscient que l'eau est un enjeu capital pour l'avenir de nos communes.

Le but du groupe CCMM est de collaborer ensemble pour améliorer nos connexions et de nous entraider lors d'une période sèche ou en cas de pollution d'un réseau, mais aussi d'augmenter la capacité de stockage d'eau pour assurer une meilleure défense incendie. Cependant, nous avons clairement défini que la gestion de nos réseaux communaux reste en main communale, chaque commune du groupe CCMM est traité sur un pied d'égalité. Ce projet nécessite donc la validation des 4 communes avant de pouvoir débuter.

Les principaux éléments traités dans CCMM sont :

- construction d'un 2^{ème} réservoir à Boulay (Cressier)
- Construction d'une conduite entre Boulay et Wilerholz (Salvenach)

A Courgevaux, il est prévu :

- Assainissement liaison avec Villars-les-Moines
- Construction d'une conduite de bouclage entre le Ch. des Blés d'Or et ZI Fin du Mossard

Financement		
Total des investissements		CHF 700'000.-
Amortissement	4 %	CHF 28'000.-
Emprunt intérêt	1 %	CHF 7'000.-
Charge annuelle		CHF 35'000.-

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 700'000.00.

Questions :

Cédric Bigler demande sur quelle base s'est faite la clef de répartition ? Thierry Mauron répond qu'elle a été établie sur la base de la consommation d'eau et sur le nombre d'habitant.

2.2 g) Ch. des Blés d'Or, assainissement conduite, financement, approbation

Thierry Mauron présente cet objet.

Une vieille conduite distribue l'eau potable à une douzaine d'habitations. Cette conduite très vétuste se fissure de partout et nous devons intervenir en moyenne 1x par année pour réparer cette dernière. Les désagréments et les coûts de réparations sont trop fréquents pour laisser la situation ainsi. En parallèle de cet assainissement, la réalisation d'une conduite de bouclage dans le cadre du projet CCMM viendrait terminer la mise en ordre de ce secteur, ce qui démontre un peu plus l'utilité de cet investissement.

Financement		
Total des investissements		CHF 200'000.-
Amortissement	2 %	CHF 4'000.-
Emprunt intérêt	1 %	CHF 2'000.-
Charge annuelle		CHF 6'000.-

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 200'000.00.

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 h) STEP Région de Morat, financement, approbation

Thierry Mauron présente cet objet.

Pour 2020, il est prévu un assainissement (2^{ème} étape) des vannes et canalisations dans la station du Vully, ainsi que la mise à jour du système d'exploitation informatique. Le montant total de ces investissements s'élève à CHF 171'000.00. Pour Courgevaux, la part s'élève à CHF 16'575.00.

Financement		
Total des investissements		CHF 16'575.00
Amortissement	15 %	CHF 2'486.00
Emprunt intérêt	1 %	CHF 166.00
Charge annuelle		CHF 2'652.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 16'575.00.

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 i) Centre du village, crédit de planification, financement, approbation

Alfred Rentsch présente cet objet.

Suite à la présentation publique du projet pour l'aménagement d'une nouvelle place du village et aux échos positifs qui en ont découlé, le Conseil communal a décidé de poursuivre l'étude. Cependant, les objectifs ne peuvent être atteints si l'on n'est pas prêt à faire des investissements (en temps et en argent). Le moment est venu de prendre une autre mesure, à savoir rendre la planification plus concrète. Le Conseil communal souhaite procéder de manière pragmatique et progressive. Les discussions ont montré que l'approche la plus idéale consiste à faire avancer le projet sélectionné de manière à obtenir le permis de construire final. Ce n'est que lorsque le permis de construire aura été obtenu par la Préfecture et que nous connaissons le coût exact (+/- 10%) de la construction, que nous pourrions présenter l'investissement final pour la construction.

Crédit de planification pour une nouvelle place de village - jusqu'au permis de construire inclus	CHF 750'000.00
Intérêt de l'emprunt 1.0% p.a.	CHF 7'500.00
Amortissement obligatoire 15%	CHF 112'500.00
Total des charges annuelles	CHF 120'000.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 750'000.00.

Questions :

Kay Jürgensen demande comment on a pu chiffrer ces coûts pour cette étude ? Alfred Rentsch répond que le bureau d'architecte s'est basé sur les normes SIA en tenant comptes des études des ingénieurs, des honoraires et des coûts totaux estimés.

Bernard Matthey-Doret donne des compléments en précisant qu'en principe pour ce genre d'étude, il faut compter entre 15-20 % des coûts totaux et selon les normes SIA.

Cédric Bigler demande si le CHF 120'000.00 qui avaient déjà été votés pour la pré-étude sont compris dans ces coûts ? B. Matthey-Doret répond qu'il s'agissait d'une étude de faisabilité avec différentes variantes. Maintenant, l'étude suivante consiste à déterminer les coûts effectifs pour la réalisation du projet retenu.

Alfred Rentsch répond à une remarque de **Kay Jürgensen** sur les coûts totaux. Ils sont estimés à 10 millions. Cela ne veut pas forcément dire que l'ensemble des coûts sera à la charge de la commune. Il peut y avoir aussi d'autres investisseurs.

B. Matthey-Doret rajoute que la commission chargée de la pré-étude a en collaboration avec le service des biens culturels examiné ce qui serait faisable. Cela sert de base pour la suite.

Cédric Bigler salue la façon de procéder par la commune. Il se demande toutefois si la population ne devrait pas se poser la question de faire dans ce concept de salle de gym. Alfred Rentsch répond qu'il n'a pas été discuté de faire une salle de gym avec la salle prévue. On prend toutefois note de sa remarque. Eddy Werndli précise que le terrain situé derrière la déchetterie située en zone d'intérêt public est prévue pour un éventuel agrandissement de l'école. Ce serait alors plutôt l'endroit idéal pour une salle multifonctions.

Manfred Blaser relève que les dettes vont augmenter. Est-ce qu'un jour il faudra augmenter les impôts ? Alfred Rentsch explique que l'idée n'est pas de financer la totalité avec des

emprunts. Plutôt utiliser les moyens à disposition. Ces dernières années, la commune n'a procédé à aucun emprunt pour financer les investissements.

Roland Horisberger se demande comment on va faire avec la circulation qui traverse la commune notamment au centre du village. Eddy Werndli répond qu'une grande étude du Groupe E est en cours concernant une liaison entre Schiffenen et Morat. Dans ce contexte, la route de contournement deviendra indispensable. Ce qui va libérer le centre du village.

2.2 j) Bâtiment administratif, étude assainissement thermique, financement, approbation

Nicola Ostini présente cet objet.

Il présente des photos montrant l'état actuel de l'enveloppe du bâtiment. L'on constate des pertes d'énergie importantes. Il rappelle aussi les incidences de la révision de la loi sur le CO₂. Les objectifs de cette étude sont :

1. Connaitre l'état énergétique du bâtiment
2. Etudier les mesures possibles pour réduire l'impact énergétique
3. Garantir le respect des normes actuelles et futures
4. Evaluer les possibilités au niveau de la production de chaleur/énergie

Avant d'investir, il faut donc faire un bilan énergétique :

- Mettre en évidence les points à améliorer de l'existant et donner un ordre de priorité sur les travaux à entreprendre.
- Analyse chiffrée, très précise, des points faibles.
- Isolation, mode de chauffage, ventilation, les ouvrants, la consommation des appareils électro-ménagers, des systèmes d'éclairage, de ventilation, etc.
- Les points faibles ainsi identifiés vont pouvoir être corrigés d'énergie.

Financement		
Total des investissements		CHF 15'000.-
Amortissement	15 %	CHF 2'250.-
Emprunt intérêts	1 %	CHF 150.-
Charge annuelle		CHF 2'400.-

Le Conseil communal demande à l'assemblée communale de lui accorder l'investissement de CHF 15'000.00, en vue de d'une étude d'assainissement thermique du bâtiment administratif/école.

Questions :

Matthias Kurz se demande s'il ne vaut pas mieux faire une étude pour tous les bâtiments de la commune ? N. Ostini relève la pertinence de la question. Le Conseil communal a pensé d'abord s'attaquer au gros morceau. Ensuite, l'idée est de collaborer avec la commission de l'énergie pour ce qui sera des autres bâtiments.

2.2 k) Bâtiment administratif, remplacement des volets, financement, approbation

Nicolas Ostini présente cet objet.

Il s'agit essentiellement d'une question esthétique. S'agissant du bâtiment administratif, de la carte de visite de l'administration de notre commune nous estimons que la question, même si liée à l'aspect extérieur et non pas à la fonctionnalité, ne peut pas être négligée. Les solutions possibles sont le statu quo, un coup de peinture, le remplacement avec des volets en bois ou en alu, la rénovation. Le Conseil communal a retenu les deux dernières options et des offres ont été demandées.

Remplacement

a) avec des volets en bois, **CHF 35'264.00**. Travaux préparatoires et installation de chantier CHF 7'500.00

b) avec des volets en alu, **CHF 23'990.00**. Travaux préparatoires et installation de chantier CHF 7'500.00

Rénovation professionnelle

Une offre sera également demandée. C'est envisageable seulement si cela permet d'obtenir un résultat durable.

Le Conseil communal pencherait plutôt pour une solution avec des volets en alu. Ce qui est meilleur marché et durable.

Financement		
Total des investissements		CHF 40'000.-
Amortissement	3 %	CHF 1'200.-
Emprunt intérêts	1 %	CHF 400.-
Charge annuelle		CHF 1'600.-

Le Conseil communal demande à l'assemblée communale de lui accorder l'investissement de CHF 40'000.00 en vue du remplacement des volets du bâtiment administratif/école.

Questions

Michael Hochrainer demande s'il est permis de poser en alu ? Nicola Ostini répond que la commune doit encore examiner avec le service des biens culturels cette question. Le Conseil communal souhaite faire ces travaux le moins cher possible. Ce soir. Il demande le crédit global pour pouvoir le faire. Le choix dépendra entre autre de la réponse du service cantonal.

Bernard Matthey-Doret demande si le montant demandé suffit si la version en alu ne peut pas se faire ? Nicola Ostini répond par l'affirmative.

Nicole Bigler fait remarquer que par exemple en Valais on ne remplace pas des volets avec de l'alu. Les portes des garages du bâtiment sont d'ailleurs en bois.

2.3 Rapport de la commission financière (CoFi)

Ce rapport est lu en français par Isabelle König (la version en allemand est projetée).

La CoFi soutient sans réserve les nouveaux investissements importants de CHF 2'511'399.00 pour 2020. Elle relève en particulier les investissements suivants : Investissement urgent de CHF 535'000.00 pour les travaux d'entretien pour l'alimentation en eau potable à Froideville, l'investissement de CHF 700'000.00 dans une conduite d'eau circulaire avec les commune de Cressier, Villars-les-Moines et Morat et le crédit de CHF 750'000.00 pour la construction de la place du village. La CoFi recommande à l'assemblée d'approuver dans le budget de fonctionnement que celui des investissements. La CoFi relève le plan financier 2021-2025 qui est un élément de planification indispensable pour intégrer les changements financiers et pour discuter des conséquences éventuelles avec le Conseil communal et les diverses commissions. La CoFi remercie le responsable des finances pour son travail inlassable, le secrétaire pour ses planifications prudentes et le Conseil communal pour leur travail au profit de tous.

Questions :

Cédric Bigler revient sur la question des volets. Il propose de refuser cet objet en attendant le rapport énergétique du bâtiment. Nicola Ostini répond que les deux objets ne sont pas liés.

Il n'y a plus de question ou de remarque, on passe donc aux votes.

2.4 Vote final des nouveaux investissements (a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k), du budget d'investissement et de fonctionnement

2.2 a) Eclairage place de football, CHF 80'000.00

Vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 52 oui et 0 non.

2.2 b) Réseau Santé Lac, CHF 114'324.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 60 oui et 0 non.

2.2 c) Ch. du Boulatel Assainissement, CHF 33'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 60 oui et 0 non.

2.2 d) Eclairage public, remplacement lampadaires, 3^e étape, CHF 27'500.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 61 oui et 0 non.

2.2 e) Assainissement Froideville, CHF 535'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 61 oui et 0 non.

2.2. f) CCMM, projet eau potable, CHF 700'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 54 oui et 0 non.

2.2 g) Ch. des Blés d'Or, assainissement conduite, CHF 200'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 61 oui et 0 non.

2.2 h) STEP Région de Morat, CHF 16'575.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 60 oui et 0 non.

2.2 i) Centre du village, crédit de planification, CHF 750'00.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 44 oui et 12 non.

2.2 j) Bâtiment administratif, étude assainissement thermique, CHF 15'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 59 oui et 0 non.

2.2 k) Bâtiment administratif, remplacement des volets, CHF 40'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 55 oui et 1 non.

Budget d'investissement

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 55 oui et 4 non le budget des investissements 2020 qui prévoit des dépenses nettes d'investissements de CHF 2'277'214.00.

Budget de fonctionnement

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 60 oui et 0 non le budget de fonctionnement 2020 qui prévoit un bénéfice de CHF 28'385.00.

2.5 Plan financier

Alfred Rentsch présente cet objet.

Il rappelle les objectifs importants du Conseil communal qui sont intégrés dans le plan financier. Certains sont déjà remplis et d'autres sont en cours d'étude dont les plus importants sont : la zone industrielle, le Plan des zones et la place du village

Zone industrielle :

La priorité absolue pour nous aujourd'hui est d'attirer des entreprises attrayantes sur la zone de travail et, le cas échéant, de réoccuper complètement le bâtiment Phonak laissé vide. La commune travaille en étroite collaboration avec le Développement économique du canton.

Place du village :

Ce projet est très important pour l'attractivité du village et a également un aspect social important avec le logement pour les personnes âgées.

Nouveau plan de zones (PAL):

La situation avec le nouveau PAL est catastrophique. Certains projets de constructions tels que Vers le Pont et Champ Olivier sont bloqués. Ce blocage est principalement dû à une décision du Tribunal Cantonal en relation avec la plan directeur cantonal. Ce jugement paralyse aujourd'hui complètement l'industrie de la construction dans le canton de Fribourg. Les PAL de nombreuses communes sont ainsi bloqués et il faut attendre la décision du Tribunal Fédéral. Ce que cela signifiera en fin de compte que l'on ne peut pas encore savoir ce qui sera jugé. Dans le pire des cas, les plans de zones de 56 communes devront être révisés en profondeur. Parmi ces 56 communes, il y en a entre autres deux du district du Lac, soit Morat et Courgevoux.

De plus, le Service de la Mobilité a défini la gare Münchenwiler - Courgevoux comme une gare de catégorie C. Cela signifie que la construction avec une plus grande densité ne peut avoir lieu que dans un rayon de 500 m autour de la gare. Pas à vol d'oiseau, non, mais à pied ! Avec cet état de fait, nous ne sommes autorisés à construire de manière plus dense que dans un petit coin de la zone résidentielle, le centre du village est trop éloigné ! La commune va combattre cette définition du Service de la Mobilité avec tous les moyens juridiques à disposition.

Cette incertitude dans le plan de zone ne facilite pas la planification financière du Conseil communal. Les recettes fiscales prévues dépendent également dans une large mesure des projets de constructions prévus pour les prochaines années. Il n'a pas encore été décidé si et comment ces nouveaux projets prévus seront mis en œuvre.

Alfred Rentsch présente un tableau montrant les recettes fiscales qui découleraient des divers projets de constructions dans la commune. Il présente aussi un tableau de l'évolution de l'excédent des recettes. On peut donc voir à quel point l'avenir de la commune est étroitement lié au nouveau plan de zone. Si les projets prévus peuvent être réalisés, l'avenir du village s'annonce très prometteur. Pour l'instant, le Conseil communal n'a pas encore calculé un scénario pire, car il faut d'abord respecter les directives du canton.

Alfred Rentsch termine sa présentation en adressant ses remerciements à la Fiko, au caissier, à ses collègues du Conseil communal, ainsi qu'à la population.

Questions :

Michael Hochrainer demande ce qu'il en est avec l'immeuble du centre médical ? Alfred Rentsch répond que le dossier pour le contrat de vente est chez le notaire.

2. Divers

Avant de donner la parole à l'assemblée, le Syndic donne une information.

Roland Tinguely démissionne après de nombreuses années d'activité auprès de la commission d'énergie. Il s'est investi avec passion dans cette mission. Président depuis 2012, il a su motiver son groupe et la population de Courgevoux, en obtenant le

label « *Cite de l'énergie* » délivré en novembre 2017. La commune remercie M. Roland Tinguely pour son grand engagement envers la communauté. Un cadeau lui est remis à cette occasion.

Roland Tinguely tient à remercier le Conseil communal est surtout Alfred Rentsch avec qui il a collaboré étroitement. Il refait l'historique des travaux de la commission. Il y a parfois eu des moments difficiles car la tâche s'avérait ardue. Il a aussi été présenté dans un autre canton deux exposés sur le Cité de l'énergie. Il tient à remercier tous ses collègues de la commission pour l'excellente collaboration.

Le Syndic tient à remercier également **Paul Portmann** pour les nombreuses années en tant que responsable de la déchetterie. Paul Portmann étant excusé, un cadeau lui sera également remis.

Natalie Fischer remercie le Conseil communal pour l'organisation du concours sur l'avenir de Courgevaux. C'est avec un grand plaisir qu'elle y a participé.

Plus personne ne demande la parole, le Syndic clôt cette assemblée à 22.35 heures et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Il adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal, ainsi qu'au personnel communal et à toutes les personnes qui œuvrent pour la commune.

Le Syndic: Eddy Werndli

Le secrétaire : Hervé Mory